

# L'immunisation : Vaccin contre l'Haemophilus de type B chez les enfants (Hib)

*Cette feuille de renseignements ne renferme que de l'information de nature générale. Elle ne vise pas à remplacer les conseils, diagnostics ou traitements médicaux. Vous devez toujours consulter un professionnel de la santé concernant vos inquiétudes au sujet de votre état de santé et avant d'apporter des changements à votre alimentation, style de vie ou traitement.*

L'administration de vaccins (ou d'injections pour adultes ou pour bébés) est le meilleur moyen de prévenir certaines infections très graves. La Société canadienne de pédiatrie et le Comité consultatif national de l'immunisation recommandent vivement de procéder à une immunisation systématique.

Le vaccin contre le Hib immunise les enfants contre des maladies graves telles que la méningite causée par le germe de l'Haemophilus influenzae de type B (Hib). On recommande d'administrer ce vaccin aux enfants avant l'âge de cinq ans.

## **Qu'est-ce que le germe de l'Haemophilus influenzae de type B (Hib)?**

Bien qu'on retrouve le mot influenzae dans le terme qui désigne ce germe, il ne provoque pas la grippe; les infections qu'il provoque sont beaucoup plus graves. Avant la mise au point du vaccin Hib, le germe Hib était une cause fréquente de méningite bactérienne chez les enfants de deux mois à cinq ans. La méningite est une infection grave du liquide et des membranes entourant la moelle épinière. Elle peut causer une lésion cérébrale, des problèmes d'apprentissage, des troubles développementaux, la surdité et la cécité. Chez les enfants, la méningite peut entraîner la mort dans cinq pour cent des cas et un handicap grave (lésions neurologiques et surdité) dans environ 15 pour 100 des cas.

Le germe Hib provoque également une infection grave de la gorge près du larynx. Cette infection s'appelle épiglottite et les enfants qui en sont atteints peuvent avoir de la difficulté à respirer. Le germe Hib peut également provoquer une infection des poumons (la pneumonie) et des

infections osseuses et articulaires. Les enfants de moins de cinq ans risquent davantage de contracter le germe Haemophilus influenzae de type B. Les enfants en garderie y sont encore plus exposés. Le germe Hib se transmet par la toux et les éternuements.

## **Quelle est l'efficacité du vaccin Hib administré à mon enfant?**

Lorsque le vaccin Hib est administré aux enfants selon le nombre de doses recommandé, ceux-ci sont immunisés dans environ 95 pour 100 des cas contre les infections graves imputables au Hib. Ce vaccin ne prévient pas la méningite causée par d'autres germes.

## **À quel âge mon enfant devrait-il recevoir le vaccin Hib?**

Votre enfant devrait recevoir la première dose du vaccin Hib à l'âge de deux mois. Il doit également recevoir trois doses supplémentaires : une à quatre mois, une à six mois et une à 18 mois. Ce vaccin s'administre habituellement aux nourrissons et aux enfants en tant que composante du vaccin associé DCT-polio-Hib. Il s'administre rarement seul.

## **Que se passe-t-il si mon enfant ne reçoit pas toutes les doses recommandées?**

Votre enfant devrait recevoir sa prochaine injection dès que possible. S'il n'a pas reçu la première injection à l'âge de deux mois, votre médecin recommandera un calendrier de rattrapage spécial.

Les enfants de 15 mois à cinq ans qui n'ont jamais été vaccinés n'ont besoin que d'une seule

injection du vaccin Hib, puis de doses additionnelles du vaccin DCT-polio. Votre médecin vous informera des injections requises.

### **Le vaccin Hib est-il sûr?**

Oui. Certains enfants éprouvent toutefois un léger malaise, une enflure et des rougeurs au point d'injection pendant quelques jours. Très peu d'enfants ont de la fièvre, des éruptions cutanées ou de l'urticaire.

Il est conseillé de toujours discuter avec votre médecin des avantages et des risques associés à tout vaccin.

### **Dans quelles circonstances dois-je appeler mon médecin?**

Appelez votre médecin si votre enfant présente l'un des symptômes suivants dans les trois jours suivant l'administration du vaccin :

- forte fièvre (plus de 40 °C ou 104 °F);
- convulsions ou crises d'épilepsie;
- pâleur extrême et forte somnolence;
- urticaire;
- enflure du visage ou de la bouche;
- difficulté à respirer;
- autres problèmes graves.

### **Qui ne devrait pas recevoir le vaccin Hib?**

Le médecin peut décider de ne pas administrer le vaccin Hib si votre enfant a :

- une forte fièvre ou une infection plus grave qu'un rhume;
- une grave réaction allergique (anaphylaxie) à ce vaccin;
- une allergie grave à toute composante du vaccin.

### **À qui dois-je m'adresser si j'ai d'autres questions au sujet du vaccin Hib?**

Consultez votre médecin ou appelez votre bureau de santé publique pour obtenir de plus amples renseignements.

### **Dossier d'immunisation**

Après l'immunisation de votre enfant, assurez-vous que le médecin met à jour la fiche

d'immunisation personnelle (carte jaune). Vous devrez fournir les renseignements consignés sur cette carte au bureau de santé publique lorsque votre enfant commencera l'école. Gardez-la en lieu sûr!

### **Gouvernement de l'Ontario**

Services de santé et autres ressources :  
[www.health.gov.on.ca](http://www.health.gov.on.ca)

Renseignements sur la santé destinés aux consommateurs :  
[www.SanteOntario.com](http://www.SanteOntario.com)

Ligne INFO : 1 877 234-4343 (sans frais en Ontario)

ATS : 1 800 387-5559

Télésanté Ontario : 1 866 797-0000  
ATS 1 866 797-0007

Ou appelez votre bureau local de santé publique.

English version available from: 1 877 234-4343  
TTY: 1 800 387-5559